

CAHIER DES CHARGES

Relatif à

L'étude des besoins en plants maraîchers et fruitiers sains et
des capacités des horticulteurs réunionnais à les fournir

Date et heure limites de réception des offres :

Le 10 août 2026 à 15h00 (heure de la Réunion)

1. Contexte

L'Union des Horticulteurs et Pépiniéristes de La Réunion (UHPR) est une organisation professionnelle représentant la filière horticole réunionnaise.

L'UHPR joue un rôle structurant dans la filière, notamment en matière de développement technique, d'organisation collective et de promotion de la production locale, à travers des initiatives telles que le label Plant'Péi ou le GIEE horticole.

Dans un contexte marqué par une forte dépendance aux importations de matériel végétal et des enjeux croissants de souveraineté alimentaire, l'UHPR souhaite engager une étude stratégique permettant de mieux structurer la production locale de plants maraîchers et fruitiers sains.

2. Objet de l'étude

2.1. Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est la production locale de plants maraîchers et fruitiers sains à l'île de La Réunion.

2.2. Objectifs de l'étude

L'étude vise à :

- identifier les besoins des producteurs maraîchers et fruitiers en matière de plants sains,
- évaluer les capacités techniques des horticulteurs réunionnais à répondre à ces besoins,
- analyser les freins et les opportunités de développement de cette production,
- proposer une feuille de route opérationnelle à l'échelle de la filière.

2.3. Méthodologie de l'étude

L'offre du prestataire devra détailler la méthodologie employée (nombre d'entretiens, d'enquêtes, accès aux données, type d'analyse...). Le prestataire devra justifier, de manière détaillée et argumentée, la démarche et la méthodologie retenues et en apprécier la faisabilité au regard notamment de la disponibilité des données.

Le soumissionnaire proposera dans son offre un calendrier adapté aux méthodes proposées, et détaillant l'articulation entre les différentes phases. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions du groupe de travail prospectif et les réunions de COPIL et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction.

L'étude devra s'appuyer sur une démarche participative et de terrain.

Une attention particulière sera portée aux principales variétés concernées :

- plants d'agrumes (normes CAC),
- plants de fraisiers,
- plants de fruits de la passion,
- plants de tubercules (patates douces, songes),
- plants d'ananas issus de culture in vitro,
- plants maraîchers greffés (tomates, concombres, aubergines),
- plants de bananiers,
- plants de diversification fruitière.

L'étude comprendra les étapes suivantes :

□ Analyse des besoins

Il s'agira d'identifier les besoins des producteurs maraîchers et fruitiers en matière de sourcing de plants sains, en tenant compte des contraintes techniques, sanitaires et économiques. Il faudra évaluer le prix d'achat maximum.

Dix entretiens minimums devront être réalisés, incluant un panel représentatif des acteurs de la filière (producteurs, coopératives, organisme à caractère interprofessionnel). La liste des structures sera définie en Copil.

□ Analyse de l'offre locale et analyse technique par type de production

Il s'agira d'analyser les capacités des horticulteurs réunionnais à produire localement ces plants.

Dix entretiens minimums devront être réalisés, incluant un panel représentatif des acteurs de la filière (producteurs/pépiniéristes, groupements de producteurs, UHPR). La liste des structures sera définie en Copil.

L'étude permettra d'identifier :

- les compétences techniques existantes,
- les contraintes de production,
- les opportunités de développement,
- Evaluer les coûts de production ou coût de vente minimum.

□ Organisation de la filière

Il s'agira d'analyser les modalités d'organisation collective permettant de structurer durablement la production locale :

- Rôle des acteurs,
- Partenariats techniques,
- Mutualisation des moyens,
- Embauche d'un ingénieur dédié et identification de sa structure,
- Gouvernance.

□ Concertation des acteurs

Des échanges seront organisés avec les acteurs de la filière (Chambre d'Agriculture, ARIFEL, ARMEFLHOR, Organisation de Producteurs de fruits et légumes, etc.) afin de :

- Partager les constats,
- Valider les orientations,
- Co construire une feuille de route.

□ Préfiguration d'un poste d'ingénieur conseil

Une réflexion sera menée sur la définition d'un poste d'ingénieur conseil :

- Missions,
- Compétences attendues,
- Positionnement dans la filière et de sa structure.

□ Plan d'actions

Un plan d'actions opérationnel sera proposé, incluant :

- Les priorités stratégiques,
- Un calendrier de mise en œuvre,
- Les ressources humaines et financières nécessaires.
- Utilisation des aides POSEI, et proposition d'évolution du dispositif

3. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé au lendemain à la date de notification de la commande pour une durée de 6 mois maximum.

4. Montant

Le **montant maximum de l'étude est de 15 949.00 € TTC** pour la durée totale de l'étude.

5. Livrables

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

- Un rapport intermédiaire à mi-parcours (sous format Word) à livrer avant le COPIL intermédiaire
- Un rapport final d'étude au format power point
- Une liste des personnes interrogées
- Un plan d'action au format Excel
- Une fiche de poste de l'ingénieur à embaucher
- Un résumé de l'étude en deux pages Word

CCP – « *Etude des besoins en plants maraîchers et fruitiers sains et des capacités des horticulteurs réunionnais à les fournir* »

- Des comptes rendus des comités de pilotage
- Fiche de proposition de modifications du Posei
- Une synthèse de l'étude de 10 pages au format word

6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage composé, à *minima*, d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude), de la DAAF et de l'ARMEFLHOR, de la Chambre d'Agriculture et de l'ARIFEL. Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage. Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de trois comités de pilotage sera prévu (1 copil de lancement, 1 copil de mi-parcours avec remise d'une synthèse intermédiaire et 1 copil d'achèvement).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les responsables des DAAF et le porteur de projet. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants des DAAF, ODEADOM et porteur de projet au moins une semaine à l'avance.

7. Modalités de réponses à l'appel d'offre

7.1. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : 10 août 2026 à 15h00 (heure de la réunion)

7.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur HT de la meilleure offre financière) / valeur HT de l'offre financière analysée	30 %
Compréhension de la problématique et connaissance de la filière	20%
Pertinence de la méthodologie technique, stratégie d'échantillonnage, approche participative, traitement des données, livrables.	30%
Composition et compétences de l'équipe projet	20%
Total	100%

7.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre a minima :

1. la présentation générale de la proposition,
2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,
3. la présentation de la structure candidate,
4. la méthodologie envisagée détaillée,
5. le planning détaillé des actions,
6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude...),
7. les moyens techniques et matériels mobilisés,
9. le devis de l'étude,
10. un RIB,
11. un extrait de Kbis de moins de trois mois,
12. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

La DAAF, à l'attention de :

Daniel HOARAU

daniel.horau@agriculture.gouv.fr

et

Sébastien LESAGE

sebastien.lesage@agriculture.gouv.fr

(La taille du dossier doit être inférieure à 5Mo)